

FAUDRA-T-IL UN MORT POUR ENRAYER LA DÉGRADATION DES SERVICES PUBLICS?

LE 5 AVRIL 2011 MICHEL HUYETTE (PAROLES DE JUGES)

Face à la baisse des effectifs dans les services publics, les personnels sont contraints de faire moins bien leur travail. Leur responsabilité est du coup mise en cause au-delà de ce qui devrait être.



Il y a quelques jours, un groupe de travailleurs sociaux des services de l'enfance de l'ouest de la France publiait un communiqué intitulé "Faut-il un mort ?" ([lire ici](#)). Leur objectif était d'attirer l'attention du public sur les conséquences dramatiques de la réduction des moyens alloués par l'État et par les départements à la protection de l'enfance : mesures d'accueil non exécutées (cf. les exemples donnés), diminution des capacités d'investigation.

Plus récemment encore, des professionnels de la justice (magistrats et avocats), de la protection judiciaire de la jeunesse, de l'administration pénitentiaire, également de l'ouest de la France, ont publié un communiqué commun ([pdf](#)) pour faire savoir à quel point il leur est de plus en plus difficile d'assurer leurs missions à cause de la réduction de leurs moyens.

Le nombre de juges des enfants est passé de 6,5 à 5,6

Il y est écrit, notamment, qu'au tribunal pour enfants de Nantes entre 2007 et 2010 les procédures de protection de l'enfance ont augmenté de 14,5 %, les procédures pénales de 23 % et les mesures d'exécution des peines de 182 %, qu'au cours de la même époque le nombre de juges des enfants est passé de 6,5 à 5,6 avec en même temps la suppression d'un poste de greffier¹.

De leur côté les personnels de la PJJ dénoncent la réduction des effectifs (120 postes sur 830 supprimés en 3 ans dans le grand ouest), la fermeture de 2 foyers et de 3 ateliers de formation professionnelle, et, surtout, l'impossibilité actuellement de mettre en place auprès des mineurs les plus en difficulté d'un suivi cohérent et efficace sur le moyen ou long terme.

Enfin, les services privés qui participent à la protection de l'enfance dénoncent les restrictions budgétaires et de postes, la multiplication des mesures en attente et par voie de conséquence l'aggravation de la problématique dans les familles non prises en charge suffisamment tôt, et regrettent d'être mis trop souvent en situation d'impuissance.

Au-delà de ce communiqué, nombreux sont les juges des enfants qui dénoncent dans toute la France le nombre de mesures prononcées mais non exécutées faute de personnel

suffisant dans les services éducatifs, le délai d'attente étant parfois de six mois voire une année entière.

Ce qui est préoccupant, c'est que quand un enfant en danger dans sa famille y est laissé quand bien même une décision le confiant à un tiers est prise, cela par manque de moyens des services éducatifs, un drame peut se produire à tout moment, dans ou en dehors de la famille, par ou contre le mineur.

À la même époque une radio du service public a diffusé un reportage sur l'hôpital public. Une infirmière interrogée a expliqué que chaque matin elle part travailler la peur au ventre. Pourquoi ? Parce que du fait de la réduction du budget plusieurs postes d'infirmière ont été supprimés et que de ce fait celles qui restent et qui ont tellement à faire doivent courir du matin au soir. D'où un risque permanent d'erreur. Cette infirmière a dit au journaliste :



Je sais qu'à force d'aller vite je vais un jour ou l'autre commettre une erreur, et que cela risque d'être grave pour un malade.



Dans ce même reportage une femme était interrogée sur sa mère, âgée, malade et hospitalisée. Elle expliquait que sa mère est atteinte d'une pathologie qui, pour ne pas dégénérer trop vite, impose qu'elle ne reste pas immobile toute la journée. D'où la nécessité, selon les médecins, que des tiers l'aident quelques dizaines de minutes par jour à se lever et à se déplacer.

Contrainte de payer une aide soignante extérieure

Mais malgré la prescription médicale, le personnel soignant de l'hôpital, notamment les infirmières, a expliqué que personne ne dispose du temps à consacrer à cette dame. Sa fille a donc été contrainte de recruter une aide soignante extérieure, et de la payer pour qu'elle aille à l'hôpital faire ce qui est normalement le travail d'une infirmière.

Le jour où elle ne pourra plus faire face à cette dépense, qu'elle craignait proche, cette femme verra probablement l'état de sa mère se dégrader, sans pouvoir faire quoi que ce soit.

Enfin, voici quelques semaines, une institutrice expliquait à son tour que dans sa classe de presque 30 enfants, depuis que pour cause de réduction des budgets et de suppressions de poste on lui a enlevé l'assistante qui l'aidait, elle fait dorénavant du gardiennage et non de l'éducation. Car auparavant l'assistante s'occupait des enfants les plus turbulents pour que l'institutrice se consacre avec les autres à sa mission d'enseignement. Ce qui n'est plus aujourd'hui possible. Et elle se demandait comment les parents allaient réagir du fait d'une prise en charge au rabais de leurs enfants.

La problématique de ces trois situations est la même. Les gouvernants décident en connaissance de cause de réduire les moyens des services publics essentiels, les professionnels de ces services sont dans l'incapacité de produire un travail de qualité, sont poussés à la faute, et le risque de dérapages, d'incidents ou de drames est permanent.

En cas d'accident, les professionnels seront les coupables désignés

Non seulement on peut regretter la dégradation planifiée des services publics, mais ce qui est tout aussi inacceptable c'est qu'en cas d'incident, les mêmes qui ont décidé de réduire les moyens financiers et humains de ces services n'hésiteront pas à désigner les professionnels comme seuls responsables de tout dysfonctionnement, ceci afin de masquer leur propre responsabilité. On l'a bien vu dernièrement dans l'affaire dite "de Pornic".²

Par ailleurs, pour ce qui concerne plus particulièrement les mineurs, il existe une contradiction flagrante entre un discours de façade, notamment concernant la délinquance des plus jeunes que l'on voudrait réduire à tout prix, ce qui est légitime, et en même temps la volonté de réduire les moyens de la justice des mineurs dont la mission est, à travers les mesures éducatives civiles et pénales, de favoriser un mieux-être d'enfant perturbés, et, par voie de conséquence, de réduire les parcours délinquants.

C'est bien pourquoi sur le terrain se rencontrent dans les tribunaux, les écoles, les hôpitaux, tant de professionnels compétents, disponibles, dévoués, mais qui sont de plus en plus dépités de ne pas pouvoir offrir à leurs concitoyens les services auxquels pourtant ils ont (devraient avoir) droit.



Billet initialement publié sur **Paroles de juges** sous le titre **“Moyens des services publics et responsabilité des professionnels”**

Illustrations Flickr  **edster951**

1. Dans de nombreux tribunaux pour enfants il n'y a pas assez de greffiers pour qu'ils assistent aux audiences d'assistance éducative tenues par les juges des enfants alors pourtant que cela est légalement obligatoire. [+]

2. cf. [ici](#), [ici](#), [ici](#) [+]

GWENDAL

le 5 avril 2011 - 16:51  SIGNALER UN ABUS - PERMALINK 

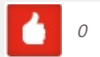
Des morts il y en a déjà à cause de la réduction conjointe des places à l'hôpital et des places en famille d'accueil.

Ma famille se retrouve à accueillir un môme qui sera maintenant placé jusqu'à sa majorité. Le motif ? Son père qui l'élève seul devait se faire opérer depuis un an pour un problème de santé grave. Le manque de moyens de l'hôpital et de la protection de l'enfance a conduit à la situation suivante : faute de pouvoir placer le môme temporairement et trouver un lit d'hôpital en même temps pour effectuer l'opération, le père est décédé.

Et le gamin se retrouve orphelin, et placé.

Des morts, il y en a déjà.

VOUS AIMEZ



0



VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

JUL

le 5 avril 2011 - 21:21  SIGNALER UN ABUS - PERMALINK 

Nous devrions nous la communauté qui finance les services publics, la sécurité sociale etc. nous regrouper et mettre en cause, je veux dire, accuser nos dirigeants pour service non rendus. Ils devraient nous rembourser pour tout l'argent versé via les impôts, TVA, taxes diverses, charges salariales. Avec cet argent nous pourrions nous assurer nous-même sans nous faire racquetter

VOUS AIMEZ



0



VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

RIWALL

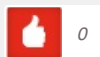
le 6 avril 2011 - 11:22  SIGNALER UN ABUS - PERMALINK 

@Jul

Au contraire, l'assurance individuelle sans se faire "raquetter" que vous préconiser ne conduira qu'à exclure encore plus les plus pauvres des systèmes de soin. Sans parler de la justice où, heureusement, on ne paye pas à l'acte! Les impôts ne sont pas un racket du contribuable/citoyen/usagers. Les impôts servent à financer des services utiles à l'ensemble de la communauté. On peut débattre de savoir si on doit financer un deuxième porte avion nucléaire ceci-dit. Le problème n'est pas "l'impôt". Le problème est la réduction des services publiques, le manque de personnels, justement parce que l'Etat fait trop de cadeaux fiscaux et se prive donc de recettes importantes (niches fiscales aux entreprises, bouclier fiscal...)

La logique individualiste que vous préconisez ne fait qu'augmenter les comportements "non-citoyens". L'Etat n'est pas le problème!

VOUS AIMEZ



0



VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

BLACKNESS

le 7 avril 2011 - 1:21  SIGNALER UN ABUS - PERMALINK 

Vous en voulez des morts !

Nos soldats en opérations en Afghanistan mandatés par nos gouvernants qui n'ont pas eu les moyens qu'il aurait fallu pour ne pas laisser leurs vies sur le champs de bataille.

Bizarre après le scandale, de "nouveaux" moyens sont venus renforcer les éléments sur place...

Toutefois, il faut pas se leurrer c'est le bas de la pyramide des services publics qui sont touchés, ceux qui impactent directement le "client". Aujourd'hui les directions, les états majors, les commissions... tous les trucs qui ne sont composés que de pseudo fonctionnaires surpayés (comment certains des services publics comme HADOPI, les cabinets ministériels... arrivent à avoir des salaires des plusieurs dizaines de milliers d'euro ou plus alors que les plus grosses grilles indiciaires dépassent jamais les 5k ???) eux ne sont jamais impactés par les réductions d'effectif et de budget.

Pourtant si les français veulent faire des économies sans perdre de la qualité de service, c'est là qu'il faut tailler.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

JUL

le 7 avril 2011 - 6:59 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



@Riwall

Effectivement, je me suis mal exprimée. Je reconnais la valeur des services publics, de l'impôts, de l'entraide. Bien entendu !

Là où je finis par m'interroger sérieusement c'est quand je vois de nombreuses personnes ne pouvant plus utiliser ces services publics faute de moyens.

Je me dis que les dirigeants de notre état nous volent. Ils utilisent notre argent pour leurs profits/amis.

Aussi, la solution pour le peuple d'en bas serait (pourquoi pas ?) de s'unir, en se démarquant de ces dirigeants, afin de créer de nouvelles caisses de solidarité sans eux. Il faut refuser de se laisser voler.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE